

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 19/03/2020

1. Approbation du pv de la réunion du 10 mars 2020
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Modalités de poursuite du dispositif électoral
4. Suivis de ces décisions
5. Divers

COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE

Membres étudiant-es :

Ilias Karavidas (effectif)	ilias.karavidas@student.uclouvain.be
Limor Aharon (effective)	limor.aharon@student.uclouvain.be
Célestine Moreau (effective)	celestine.moreau@student.uclouvain.be
Maxime Butera (effectif)	maxime.butera@student.uclouvain.be
Éléonore Haddioui (suppléante)	eleonore.haddioui@student.uclouvain.be

Membres de l'UCLouvain désigné-es par le Vice-recteur :

Willems Geoffrey	geoffrey.willems@uclouvain.be
Edouard Cuvelier	edouard.cuvelier@uclouvain.be
Suppléant-e. : Auriane Lamine	auriane.Lamine@uclouvain.be

Représentant le vice-recteur :

Florence Vanderstichelen, présidente	florence.vanderstichelen@uclouvain.be
--------------------------------------	--

Représentant l'administration de la vie étudiante :

Nicolas Gilson	nicolas.gilson@uclouvain.be
Suppléante : Véronique Eeckhoudt	veronique.eeckhoudt@uclouvain.be

Permanent-es de l'AGL en soutien à la commission :

Frédérique Marsin	fredmarsin@aglouvain.be
Donatienne van den Abeele	dvandenabeele@aglouvain.be

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

COMPTE-RENDU DU 19/03/2020

Présent-es : Florence Vanderstichelen, Limor Aharon, Edouard Cuvelier, Ilias Karavidas, Maxime Butera, Geoffrey Willems, Véronique Eeckhoudt et Célestine Moreau.

Excusé-es : Nicolas Gilson.

Invité-es : Donatienne van den Abeele et Frédérique Marsin.

1. Approbation du pv de la réunion du 10 mars

Le compte-rendu du 10 mars est approuvé et peut être publié sur le site internet de l'AGL.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Modalités de poursuite du dispositif électoral

a. Discussion quant au report des élections

Arguments :

- Le processus électoral, actuellement gelé, ne peut reprendre au-delà de la semaine 10 de ce quadrimestre, afin d'éviter que les élections tombent pendant le blocus, les examens et/ou les vacances d'été.
- Les élections étudiantes doivent prioritairement être organisées en présentiel.
- Bien qu'il soit trop tôt pour le prévoir, les élections étudiantes pourraient être organisées en ligne. Ce cas de figure doit être envisagé.
- Un nouveau calendrier électoral ne peut être publié actuellement car il existe un risque que des changements surviennent à nouveau. Or, les modifications et annulations répétées impactent la motivation des listes et des candidat-es. Cependant, il est d'ores et déjà nécessaire y réfléchir.

Décisions : Les élections étudiantes seront organisées avant la fin des cours de ce quadrimestre, selon deux cas de figure :

- Dans l'hypothèse où la vie étudiante reprend son cours habituel et en présentiel pour le 20 avril, les élections s'organiseront selon le dispositif prévu, mais avec un nouveau calendrier qui sera communiqué prochainement.
- Dans l'hypothèses où le confinement est prolongé, les élections s'organiseront complètement en ligne. De nouvelles modalités et le nouveau calendrier (mentionné ci-dessus) seront communiqués prochainement.

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

b. Discussion quant à la réouverture des candidatures et des listes

Arguments :

- Le nombre de candidatures reçues, relativement faible, s'explique par l'inquiétude et la l'insécurité survenues dans le milieu étudiant en raison du covid-19. Dès lors, il est nécessaire de réouvrir la période de dépôt des candidatures.
- Puisque la clôture du dépôt des listes est survenu avant l'explosion de la crise du covid-19 et que le nombre de listes inscrites correspond aux chiffres des années précédentes, il n'est pas nécessaire de réouvrir la période de dépôt des listes. De plus, cette réouverture demanderait une lourdeur administrative supplémentaire au processus électoral, ce qui n'est pas souhaitable. Cependant, il faut tout de même souligner que la réouverture des dépôts de liste revête un caractère démocratique non négligeable.

Décisions : Contrairement aux listes, les candidatures, au sein d'une liste déjà validée ou en candidature indépendante, seront ouvertes à nouveau dans les dates proposées par le nouveau calendrier.

4. Suivis de ces décisions

Le suivi des décisions ci-dessus sont assurées de la manière suivante :

- Construire le nouveau calendrier et prendre contact avec Bluekrypt : la délégation étudiante ;
- Communiquer décision ci-dessus aux portes-paroles, sur le site, etc. : Florence Vanderstichelen et les permanentes/ délégation étudiante.

5. Divers

La prochaine réunion aura lieu le mardi 24 matin à 9h30.

Pv rédigé par Frédérique Marsin et Donatienne van den Abeele